

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le mardi, 11 aout 2020 à 20 h, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2020-002 pour :

- Autoriser temporairement les bâtiments accessoires sur le lot 5 125 764 pendant la vente, la démolition et la construction de la nouvelle résidence alors que le règlement n'autorise aucun bâtiment accessoire sur un lot si celui-ci n'a pas de résidence principale.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 265, rue Hébert, lot no. 5 125 764 cadastre du Québec

Autoriser la demande DM 2020-003 pour :

- Autoriser l'aménagement d'une clôture d'une hauteur de 3 mètres entre le terrain résidentiel, lot 5 125 749 et le lot récréatif (camping), afin de bloquer les vues à partir du camping vers la propriété résidentielle permettant ainsi de créer de l'intimité, alors que le règlement prévoit deux mètres en cours latérale et arrière et 1,2 mètre en cour avant.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 7, rue Saint-François, lot no. 5 124 749 cadastre du Québec

Autoriser la demande DM 2020-004 pour :

- Autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 mètre en cour avant alors que l'article 6.109 du règlement de zonage 330-2018 et ses amendements prévoit une hauteur maximale de 1,2 mètre.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 16, rue des Érables, lot no. 5 123 726 cadastre du Québec

Autoriser la demande DM 2020-005 pour :

- Autoriser la construction d'un abri d'auto permanent adjacent au garage séparé de la maison. Avec la construction de cet abri, le garage aura d'une superficie totale de 124 mètres carrés, alors que le règlement autorise une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un garage détaché sur un terrain de plus de 2 727 mètres carrés.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 104, avenue Frappier, lot no. 5 123 874 cadastre du Québec



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 22 juillet 2020 au 11 août 2020. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse info@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 22^e jour du mois de juillet 2020.

Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe